Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 24 (1967)

Heft: 11

Artikel: Le sport scolaire (IV)

Autor: Futter, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-997732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le sport scolaire (IV)

H. Futter, sous-directeur de l'Ecole normale supérieure de Zurich

(Extrait d'un exposé présenté au 7e Symposium de Macolin)

3. Réalisations

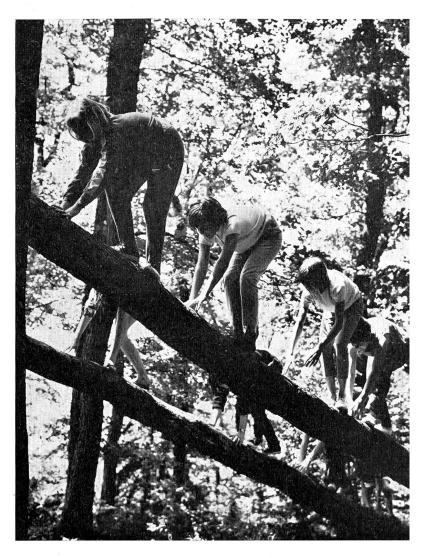
3.1 Matières

Les diverses matières destinées à remplir le but didactique de la gymnastique scolaire ne demeurent que des moyens en vue d'une fin, moyens dont use le maître selon le développement et les besoins de ses élèves. Une judicieuse considération des matières centrales constituera assurément la garantie d'une solide formation de base dans les plus importantes disciplines gymnastiques et sportives.

Sur le plan du sport scolaire, par contre, les différentes matières jouent individuellement un rôle plus affirmé, parce que les élèves s'intéressent particulièrement à l'une ou l'autre discipline et désireraient se familiariser avec leurs divers aspects techniques ou tactiques. La solution idéale consisterait à offrir le plus grand choix de matières. Dans la pratique, le choix sera forcément bien restreint, car il est fonction des installations sportives disponibles, des compétences des maîtres, des intérêts et du développement des élèves, des périodes de l'année, et non pas tout d'abord du coût des éventuels agrès. Une liste des matières applicables en conditions normales fait toutefois apparaître un respectable choix. Si l'on y ajoute aussi des matières de la gymnastique scolaire ordinaire, on remarque qu'en matière de sport scolaire facultatif on peut largement développer les bases issues de la gymnastique scolaire, bases susceptibles d'être approfondies et spécialisées.

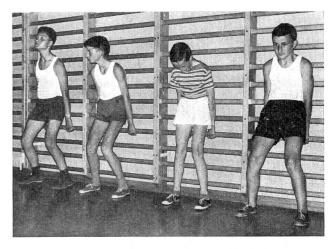
Les jeux d'équipe tels que la balle à la corbeille, le basketball, le volleyball, de même que l'athlétisme, la gymnastique aux agrès, la natation, les plongeons, la course d'orientation, le trampoline, le tennis, le ski, les ^excursions et le camping, telles sont les matières du Sport scolaire qui conviennent aux garçons et aux filles. A cela s'ajoute pour les garçons le handball, le football, le hockey sur glace, le judo et éventuellement l'aviron, cependant que rythmique, danse, badminton et patinage doivent être considérés comme des matières convenant spécialement aux filles. Naturellement, l'idéal serait de pouvoir largement tenir compte des penchants et des aptitudes de l'élève. Une enquête menée auprès d'environ 400 élèves de deux écoles de la ville de Zurich a fourni de très intéressantes indications au sujet des matières désirées. On n'a, en effet, choisi que des matières dont l'application correspondait aux conditions locales. Voici quelles sont les disciplines ainsi choisies:

Filles		4e—6e année scolaire º/₀	7e—9e année scolaire %
Été	Athlétisme	15	22
	Natation	50	58
	Course d'orientation	23	2
	Balle à la corbeille (basketball)	12	18
H_{iver}	Rythmique et danse	51	67
	Natation	20	5
	Gymnastique aux agrè	ès 15	7
	Balle à la corbeille (basketball)	14	21



Garçon	us	4e—6e année scolaire 0/0	7e—9e année scolaire º/o
Été	Athlétisme	12	9
	Natation	6	19
	Course d'orientation	12	21
	Handball	10	21
	Football	60	45
Hiver	Natation	12	15
	Handball	28	32
	Gymnastique aux agr	ès 10	9
	Hockey sur glace	50	44

Les disciplines qui ont nettement la préférence des filles sont la natation, de même que la rythmique et la danse; chez les garçons, il s'agit du football et du hockey sur glace. Il va sans dire qu'en réalité, outre d'autres facteurs, la personne du maître jouerait un rôle important dans le choix de telle matière. Il convient cependant de remarquer que les matières applicables dans toutes les conditions spécifiques peuvent demeurer à l'état de branches à option.



3. 2 Formes d'enseignement

La principale caractéristique du sport scolaire est le fait que l'élève choisit volontairement une matière déterminée et qu'il désire apprendre quelque chose. C'est là une condition très importante du succès de l'enseignement, une base de départ qui influe également sur la manière d'enseigner.

Au premier plan vient l'enseignement par groupes de travail, formés conformément aux intérêts, aux goûts et aux capacités des élèves. Selon le critère de la constitution d'un groupe de travail, nous distinguons les groupes d'inclination, les groupes de performance et les équipes.

Les groupes d'inclination sont réalisés en fonction de l'objet de l'enseignement. Le choix de la matière provoque déjà un groupement selon l'inclination, par exemple vers la natation. Mais à l'intérieur même de cette matière, on peut encore créer des groupes d'inclination eux-mêmes différenciés, tournés par exemple vers le crawl, la natation de sauvetage, le water-polo, les plongeons.

Les groupes de performance considèrent le niveau de performance des éléments. Qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs objets d'enseignement — et donc plusieurs parties dans le cas, par exemple, de la gymnastique aux agrès — tous les élèves travaillent selon leurs capacités individuelles. Les groupes d'inclination et de performance ne devraient pas se composer de plus de 10 à 12 membres et, quant à leur composition, s'étendre sur une assez longue période, afin de rendre actives les multiples fonctions pédagogiques, sociales et éthiques.

Les équipes sont formées principalement en vue de la pratique des jeux, des courses d'estafettes ou de compétitions. Il s'agit ici de veiller à constituer des groupes d'égale valeur. Chaque équipe comprend des élèves plus forts, d'autres plus faibles, fait dont l'importance est très grande sur le plan de l'éducation sociale. De plus, le choix de meneurs de jeu ou de capitaines d'équipe, ainsi que d'arbitres, institue une subordination interne qui favorise l'éducation de l'autorité. Les équipes de classes ou d'écoles, qui représentent leur classe ou leur école opposée à d'autres, constituent une forme particulière de groupement des équipes.

Qu'il s'agisse de groupes d'inclination ou de groupes de performance, d'équipes ou seulement de sections traditionnelles, dans le sport scolaire l'enseignement par groupes viendra toujours au premier plan, en tant que forme d'enseignement.

Une deuxième particularité de la forme d'enseignement devrait résider dans le fait que la réalisation ou les comparaisons périodiques de performances, sous forme de tests ou de compétitions, détermine clairement le résultat de l'enseignement et, de ce fait, les efforts de l'élève. Des exigences bien définies sont indispensables, parce qu'elles servent de stimulant pour l'élève

et lui permettent d'exercer un auto-contrôle. Il faut donc des formes de compétitions appropriées à la jeunesse, pédagogiquement intéressantes, et qui offrent aux élèves l'occasion de mettre en valeur leurs aptitudes. Il serait à la rigueur judicieux de doter ces exigences d'une valeur générale, tel que cela se passe dans le test de natation ou le test à skis. D'une manière analogue aux examens de fin de scolarité, aux examens de l'EPGS et aux compétitions pour espoirs, il conviendrait donc que des exigences unifiées constituent le but à atteindre pour les différentes disciplines du sport scolaire de demain, la joie de réaliser une performance étant l'un des principaux traits caractéristiques des jeunes gens surtout. De tels buts clairement déterminés auraient également une influence positive sur la structure de l'enseignement, favorisant une activité systématique, conforme à son objet. Il faut donc des compétitions différenciées, éventuellement dotées de distinctions appropriées.

Ces quelques considérations, j'en suis pleinement conscient, ne permettent d'éclairer que brièvement et sous un seul angle le problème de la performance dans l'éducation physique. Problème qui offre un vaste champ d'activité aux pédagogues, aux biologistes, aux psychologues et aux sociologues. Je suis aussi conscient du fait qu'il existe de nombreuses formes d'activité sportive, dont la pratique offre précisément le plus de plaisir et le meilleur délassement lorsqu'elles sont libérées de la pression de la performance.

Cependant, à titre de critères des formes d'enseignement en matière de sport scolaire, le mode de travail par groupe, de même que l'exigence bien définie me paraissent toutefois d'une importance fondamentale.

3. 3. Élèves

Question concrète: à partir de quel âge doit-on permettre le sport scolaire facultatif? En d'autres termes, quel est l'âge le plus favorable pour commencer à recevoir une formation sportive particulière? Si nous partons du fait que, conséquence de l'accélération, l'âge dit d'agilité s'est trouvé rabaissé d'environ 2 ans, nous devrions considérer l'enfant de 8 à 10 ans comme prédestiné à l'étude des formes fondamentales du déroulement des mouvements sportifs. De fait, des expériences entreprises aux Etats-Unis et dans les pays de l'Est renforcent cette idée. Il est donc nécessaire de cultiver dès la 1re année scolaire (7e année d'âge), d'une manière aussi variée et pédagogique que possible, les bases de la qualité et de l'intensité du mouvement, et d'offrir plus tard, dès la 4e année scolaire (10e année d'âge), la possibilité de bénéficier d'une formation sportive différenciée, appropriée au jeune élève. Un examen de la capacité de performance motrice a montré que jusqu'à 10 à 11 ans les caractères sexuels spécifiques ne jouent encore qu'un rôle mineur sur le plan de la motricité et de l'endurance. On conçoit donc aisément, pour des raisons physiologiques, que jusqu'à leur 11e année au moins, garçons et filles bénéficient d'un enseignement commun dans des disciplines sportives qui conviennent aussi bien à un sexe qu'à l'autre. Cela concerne par exemple des matières comme le ski, la course d'orientation, la natation et l'athlétisme. D'ailleurs, selon une « enquête sur le sport parmi la jeunesse féminine », menée par l'institut de sociologie de l'Université de Berne, la nécessité d'un entraînement sportif commun aux garçons et aux filles est vraiment grande. « La grande majorité (78 pour cent des quelque 600 jeunes filles interrogées) préférerait pratiquer le sport avec des jeunes gens de leur âge; 49 pour cent des élèves d'école primaire, 82 pour cent des élèves d'école secondaire, 80 pour cent des élèves d'école professionnelle et plus de 90 pour cent des élèves d'école moyenne se déclarent favorables au sport mixte.»

En ce qui concerne les bénéficiaires d'un sport scolaire facultatif, il s'agit naturellement de connaître en outre quel serait l'intérêt des élèves pour cette possibilité de pratiquer une activité sportive supplémentaire, et de savoir si un trop grand nombre d'entre eux ne s'adonnent pas déjà régulièrement à un entraînement sportif dispensé par des organisations extra-scolaires. Je me réfère de nouveau avant tout à l'enquête dont je viens de parler, laquelle se limite toutefois à des jeunes filles de 15 à 18 ans. « 18 pour cent des jeunes filles interrogées étaient à l'époque de l'enquête membres actifs d'une société sportive, 20 pour cent y avaient appartenu précédemment, 39 pour cent faisaient partie d'une autre organisation de jeunesse (par exemple groupements de jeunesse confessionnels, éclaireuses) y déployent occasionnellement une activité sportive. »

Une enquête personnelle réalisée en décembre 1966 parmi quelque 400 filles et garçons de la 4e à la 9e année scolaire de l'école primaire de la ville de Zurich a donné l'image que voici:

			Nombre	Pratiqu. régul. un entraînement gymn. et sportif, en plus des h. régul. de gymn. dispensées à l'éco·e	Participation désirée au sport scolaire facultatif	Dont, ne pratiquant encore au- cun sport supplémentaire
Ecole						
d'Allen- moos				en %	en º/o	en %
4e année	classe A	filles	17	76	82	18
		garçons	16	56	68	25
	classe B	filles	17	53	70	35
		garçons	15	66	100	34
5e année	classe A	filles	15	100	93	_
		garçons	16	62	93	31
	alassa D	filles	19	73	73	16 31
	classe B	garçons	16	62	93	31
6e année	classe A	filles	12	34	100	66
		garçons	20	80	95	15
	classe B	filles	12 13	91 61	83 84	8 38
Park	Classe B	garçons	13	01	04	30
Ecole de Döltschi		11				
7e année	classe A	filles	11	90	100	10
		garçons	15	80	86	6
	classe B	filles	13	38	95	30
	oleana C	garçons	14	42	63 90	28 90
	classe C	filles garçons	10	50 71	92	21
8e année	1 -1 4					
annee	classe A	filles garçons	10	60 77	90 100	30 23
	classe B	filles	11	95	100	55
_		garçons	11	63	100	37
9e année	classe A	filles	12	75	91	25
	1	garçons	10	60	70	30
	classe B	filles	11	63	100	37
_		garçons	8	62	75	25
7e à 9e	Divisions	filles	18	44	88	44
année	spéciales	garçons	33	57	87	33

Voici encore quelques explications relatives à ces données numériques:

- On a également assimilé à l'entraînement gymnastique et sportif l'enseignement facultatif amplifié de la gymnastique, la gymnastique de maintien, l'activité physique déployée parmi les scouts et d'autres organisations de jeunesse.
- Non seulement le sport scolaire pouvait être choisi en principe, mais les élèves devaient encore opter simultanément en faveur d'une matière offerte en été et en hiver, matière qu'ils pratiqueraient ensuite occasionnellement
- Le nombre des filles et des garçons qui ne pratiquent jusqu'ici aucun sport supplémentaire mais qui participeraient au sport scolaire paraît important. Dans l'ensemble, cela fait 28 pour cent, c'est-à-dire 1 élève sur 4.

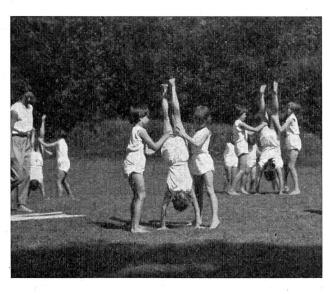
- Il est très réjouissant qu'au total 86 pour cent de tous les garçons et filles interrogés déclarent désirer participer au sport scolaire. Quand bien même en pratique ce chiffre serait un peu moins élevé, il l'est encore à tel point qu'il appelle une solution concrète du problème.
- Qu'une proportion aussi grande d'élèves mette immédiatement en évidence le problème des installations et maîtres nécessaires, voilà une conséquence qui nous occupera encore.

En résumé, force nous est de constater qu'un futur sport scolaire ne manquera certes pas d'intéressés. La pratique devrait en être permise aux filles et garçons dès leur 4e année scolaire (10e année d'âge), garçons et filles pouvant être réunis pour suivre l'enseignement de certaines matières.

3.4. Direction

Le succès de toute institution ou organisation est à l'image de ses cadres. Dans le cas du sport scolaire, le problème de la direction est d'une importance déterminante, cela au double point de vue de la qualité et de la quantité. La solution idéale serait que le plus grand nombre possible des maîtres de classes d'école primaire et de maîtres de gymnastique des écoles moyennes acceptent également de s'occuper d'un secteur du sport scolaire. La chose est certainement réalisable dans nombre de cas, le corps enseignant manifestant en général envers le sport une attitude positive, et nombre de maîtres d'école primaire et de maîtres de gymnastique participant parfois avec succès à des compétitions dans telle ou telle discipline sportive ou fonctionnant en qualité de moniteurs d'organisations sportives extra-scolaires. Une participation accrue des maîtres d'école primaire au sport scolaire devrait toutefois déjà tenir compte de leur formation antérieure. Depuis 2 ans, l'école normale supérieure du canton de Zurich offre à ses élèves, dans le cadre des cours à option obligatoires, la possibilité de bénéficier en plus d'une formation de base en matière « didactique des exercices physiques », d'une formation en « sport scolaire » ou en « rythmique ». De même, le programme d'études de maîtres de gymnastique de l'Ecole polytechnique fédérale, qui vient d'être rénové et qui s'étend sur 6 semestres, comprend une formation spéciale, à choisir librement parmi la gymnastique féminine, la gymnastique aux agrès, l'athlétisme, les jeux ou la natation. Cela afin que le maître spécialisé en une discipline déterminée bénéficie également d'une formation approfondie et spécialisée, liée autant que possible à une activité en compétition.

(à suivre)



Traduction: N. Tamini



Parmi les travaux qui ne se laissent pas ajourner, compte aussi le

déblayage de la neige



Souvent lorsqu'il tombe pendant la nuit de grandes quantités de neige, il manque la main d'œuvre nécessaire. Une fraiseuse à neige, qui exécute le travail de 10 pelleteurs de neige habiles, ne mange ni foin ni avoine, mais est jour et nuit à disposition.

Jacobsen, Imperial Snow Jet!



Examinez la fraiseuse en demandant une démonstration Prospectus et indications de représentants par la maison

Otto Richei S.A., 1181 Saubraz Téléphone 021/743015 Succursale de la maison Otto Richei AG, 5401 Baden

